

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 510

Artikel: L'énergie, c'est notre affaire : les communes genevoises à la traîne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016592>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les communes genevoises à la traîne

Pas de doute, sur le plan législatif, un mouvement est lancé au chapitre de la politique énergétique. Voyez, tout dernièrement, ce "modèle de loi cantonale sur l'énergie" que vient de publier l'Office fédéral de l'économie énergétique et qui pourrait servir de base de législation cantonale dans ce domaine. Un but: encourager les économies, mais aussi réduire la dépendance du pétrole et appuyer un approvisionnement qui sauvegarde l'environnement. A la clef, un petit catalogue de mesures possibles, allant du renforcement de l'information du public aux règles d'amélioration de l'isolation thermique, en passant par la calculation individuelle des frais de chauffage, entre autres. Tout cela est bel et bon. Reste l'engagement sur le terrain. Là, il est bien sûr beaucoup plus délicat de faire le point. Nous nous y sommes astreints à Genève. Voici donc un premier bilan, assorti de quelques commentaires. (Réd.).

Dans le canton de Genève, toutes les communes sauf une, Cologny, ont accepté, le 18 février dernier, l'initiative fédérale pour un contrôle démocratique du nucléaire. Un score impressionnant pour les partisans d'une politique de l'énergie basée sur les économies et l'emploi d'énergies renouvelables qui s'étaient multipliés pendant la campagne d'information précédant la votation. Le principal enjeu demeure pourtant: comment cette sensibilisation nouvelle de la population se traduit-elle dans le quotidien, et particulièrement dans le quotidien communal, puisque c'est là qu'une politique énergétique nouvelle doit prendre racine?

Fin juillet nous avons donc pris systématiquement à ce chapitre la température des communes genevoises. Un échantillon de questions précises. Une trentaine de secrétariats communaux interpellés (toutes les grandes communes, que leur secrétariat soit ouvert toute la journée — seize —, ou non — une douzaine — ont été touchées (1)).

Voici donc les résultats de cette investigation, préambule à toute offensive digne de ce nom contre la propagation du nucléaire. Et qui plus est à Genève, où la menace de Verbois est précise.

LE GRAND ACCORD, MAIS...

1. Economies d'énergie : tout le monde dit oui!

La première impression, c'est l'unanimité sur le principe des économies d'énergie, d'ailleurs (cela a été souligné plusieurs fois) aussi par souci d'économie budgétaire! Mais certaines communes vont même plus loin. Deux d'entre elles signalent qu'une commission spéciale a été nommée pour étudier toutes les mesures envisageables dans cette perspective. Quand un service technique existe, comme dans les communes suburbaines, on procède à des expériences contrôlées et évaluées: on surveille ainsi la "consommation" de deux immeubles locatifs communaux identiques, l'un équipé de vannes thermostatiques et de compteurs de chaleur, l'autre pas; ailleurs, des chaudières peuvent être assorties d'installations dernier cri.

En règle générale cependant, les communes se bornent à suivre les directives cantonales (isolation, température des locaux, etc.) et fédérales. Peu de pionniers! En ce qui concerne l'isolation, par exemple, les bâtiments récents construits avant le règlement cantonal entré en vigueur le 6 juillet 1977 sont souvent très dispendieux en énergie.

2. Récupération de la chaleur: installateurs, précipitez-vous!

Neuf communes interrogées disposent aujourd'hui de piscines couvertes. Or seules deux d'entre elles ont procédé à l'installation d'un système de récupération de la chaleur de ventilation (préchauffage par l'air vicié de l'apport d'air frais)! Dans trois autres cas, la proposition est à l'étude, tandis qu'une dernière commune a, elle, refusé un tel projet il y a quelques années...

Notons là que ce type de récupération est une des sources les plus importantes d'économies de mazout: il y a trois ans, l'investissement indispensable (relativement important) pouvait déjà être amorti en cinq ou six ans.

LES ALEAS DU RAMASSAGE

3. Jeter l'aluminium récupérable: bientôt un anachronisme?

Si de façon générale on récupère le verre, si partout le papier est ramassé, soit à l'initiative des autorités elles-mêmes soit par les écoliers ou les concierges, quatre communes (suburbaines) ont commencé à organiser la récolte de l'aluminium récupérable et la plupart des autres répondent "pas encore" (ce qui fera plaisir au groupe de travail genevois qui a lancé cette idée; case postale 137, 1211 Genève). Par ailleurs, une seule commune s'est lancée dans la récupération des huiles usées et des piles électriques.

A souligner: on se plaint beaucoup de la négligence des usagers — le verre est mal trié, ou les poubelles ordinaires sont vidées dans les containers spéciaux des immeubles. En sens inverse, d'après d'autres sources, il peut arriver que le ramassage spécial lui-même laisse à désirer.

En fait ce constat ne fait que renforcer une

idée primordiale: il s'agit aussi de lutter contre le mal à la source – diminution drastique des verres à jeter et des emballages inutiles, pour ne citer que ces mesures-là.

INCITATION INSUFFISANTE

4. Energies nouvelles: une prudence qui ressemble fort à de l'attentisme.

Si certains agriculteurs en parlent, il semble en tout cas certain que très peu nombreuses sont les grandes porcheries ou les grandes étables où le biogaz s'est imposé. Un maire a l'intention de soulever la question. Quelques privés ont équipé ou équipent leur villa de capteurs solaires et de pompes à chaleur (ça coûte cher!) et une seule commune utilise le solaire comme chauffage d'appoint de sa piscine en plein air. En un seul cas, on a officiellement décidé que pour toute nouvelle construction communale, on étudierait l'utilisation de l'énergie solaire. Deux secrétaires signalent que la commission des monuments et des sites tend à freiner l'installation de capteurs solaires, de même que les Services industriels, si la villa est chauffée électriquement.

Au total se trouvent confirmées les affirmations du responsable genevois du Département des finances qui signalait récemment que les mesures fiscales d'incitation, mises en place l'hiver dernier pour favoriser les économies d'énergie, étaient peu utilisées. Plusieurs communes projettent d'envoyer à leurs administrés une circulaire rappelant la nécessité d'économiser les énergies: les-dites mesures fiscales trouveront-elles place dans l'argumentation officielle?

DES IDEES

5. Projets annoncés: de tout un peu.

Ce ne sont pas les projets qui manquent. Mais à quand la réalisation pratique? Amélioration du contrôle des brûleurs et

chaudières. Pose de vitrages doubles (en vue d'ailleurs de l'isolation phonique!). Renforcement du contrôle de la température. Contrôle par une firme spécialisée des déperditions des bâtiments communaux. Equipment éventuel (après expérience) d'immeubles locatifs avec des vannes thermostatiques et des compteurs de chaleur. Utilisation de capteurs solaires pour une piscine. Etude de la récupération de chaleur de la piscine couverte. Utilisation de l'eau de refroidissement d'un grand laboratoire pour faire fondre la glace raclée lors de l'entretien d'une patinoire.

UTILISER LES PIONNIERS

Une première conclusion: utiliser les études existantes et cesser de tirer à hue et à dia. L'augmentation brutale du prix du mazout fait réfléchir et agir, c'est certain. Mais une véritable perspective globale, un programme d'économies font encore défaut de manière quasi-générale. L'entrée en lice d'un "M. Energie" suffira-t-elle à modifier tout un climat? Redescendons sur terre avec une suggestion précise! Ne serait-ce pas l'occasion de reprendre, entre autres (2), l'étude systématique menée, en son temps, par l'ingénieur W. Peter, pour l'Institut Gottlieb Duttweiler (plan national d'économies d'énergies, Dr. W. Peter 1977. Gottlieb Duttweiler Institut, 8803 Ruschlikon. Fr. 6.—plus port), dont le plan devrait permettre d'économiser, en l'an 2000, dix pour cent de la consommation énergétique de 1977, pour le même confort et tout en maintenant une croissance économique constante?

Le plan de W. Peter était, en quelque sorte, basé sur trois piliers:

- a. jusqu'en 1985, utilisation maximale de l'énergie "de déchets" (par exemple chaleur rejetée, biogaz, systèmes à énergie totale, etc.);

b. utilisation de l'énergie de l'environnement, en particulier solaire qui, au prix en 1977 du mazout et de l'électricité, serait compétitive dès 1985;

c. mise en oeuvre d'une part d'investissements amortis en cinq ans au maximum (jusqu'en 1985), d'autre part d'investissements amortis en dix ans au maximum (dès 1985).

Rappelons que l'auteur de l'étude faisait remarquer que les centrales de chauffage urbain sont amorties en vingt ans alors que les systèmes décentralisés le sont en moins de dix ans.

L'INSTRUMENT REVE

Et puisque nous sommes sur le terrain genevois, restons-y, avec un dernier souhait! Pourquoi la future association des communes suburbaines ne mettrait-elle pas en commun les services techniques disponibles pour l'étude d'une telle planification d'investissements visant à améliorer l'autonomie énergétique? Voilà un rôle de pionnier à sa mesure! Décidément, du pain sur la planche pour les conseillers municipaux fraîchement élus.

(1) Quatorze communes rurales et une résidentielle n'ont pas été contactées; la Ville de Genève est un cas à part.

(2) Les problèmes à résoudre sont par ailleurs fort utilement posés dans le premier rapport de la commission cantonale pour une politique de l'énergie.

Fin de parution momentanée de "Domaine Public" au rythme bi-mensuel: dès le prochain numéro, DP 511, que vous recevez les 30 et 31 août, un DP par semaine!

Merci de nous avoir permis de reprendre notre souffle pendant ces mois d'été.